

Auteur, titre et références du texte :

Abbé A. Angot, « Le voleur sacrilège », dans « *La Province du Maine* » (appelée alors « *L'Union historique et littéraire du Maine* »), 1893, n° 1, p. 235-239.

Mis en ligne par :

Archives départementales de la Mayenne

6 place des Archives — 53000 LAVAL, France
archives@cg53.fr

Date de première mise en ligne : 8 mars 2007.

Référence : FR-AD53-BN-0033

Texte relu par :

Edith Armange et Monique Ingé

d'après un exemplaire conservé aux
Archives départementales de la Mayenne
(cote : BC 76\1893\1).

D'autres textes sont disponibles

sur le site des Archives de la Mayenne :
<http://www.lamayenne.fr>

A. Angot

LE VOLEUR SACRILÈGE

Il est une petite ville sur les confins de la Sarthe et de la Mayenne, sans égale dans l'Ouest pour le pittoresque de son aspect et de sa situation. Couronnant un mamelon escarpé, ceinte encore de ses murailles et de ses tours que dominant le vieux donjon du brave Herbert et le clocher d'ardoise de l'église, on la voit, de quelque côté de la colline qu'on l'aborde, se détachant sur le ciel, en dentelures festonnées de lierre. Sainte-Suzanne est la gloire archéologique du Bas-Maine ; c'est elle aussi que choisira toujours le peintre qui voudra emporter de notre pays un croquis caractéristique ; et pour compléter la description, on doit ajouter encore que les rochers sur lesquels la petite ville est assise, les murailles que seule elle a conservées, ont été témoins, à toutes les grandes époques de notre histoire nationale, de faits de guerre qui ont laissé des traces dans les brèches de ses murs : le donjon a vu les chevaliers de Guillaume-le-Conquérant l'assaillir dans un siège de plusieurs années sans le réduire, la forteresse du XV^e siècle occupée tantôt par les Français, tantôt par les Anglais, a reçu les coups de tous les partis, et, à la fin du XVI^e siècle, ligueurs et royaux se sont disputés cette place remparée pour de nouveaux combats.

C'est dans cette petite cité que nous amène un évènement sans importance historique, mais qui ne laissa pas d'émouvoir un jour la population. Il s'agit d'un vol sacrilège commis dans l'église, en 1598, c'est-à-dire au lendemain des guerres civiles où Sainte-Suzanne avait eu sa large part de combats et de pillages.

Avant que la Révolution eût consommé son œuvre de vandalisme si méthodiquement organisée, avant que toutes les richesses des églises, depuis les œuvres d'art et les plus délicieuses orfèvreries, jusqu'au bronze des cloches, eussent été envoyées à la Monnaie, chaque paroisse gardait dans le trésor de la fabrique quelque objet précieux, remontant aux plus hautes et aux meilleures époques de l'art religieux : croix émaillées du XIII^e et du XIV^e siècle ; croix lamées d'argent, que décoraient les riches et délicates ornements de la Renaissance ; reliquaires aux formes les plus variées, suivant la nature et la forme de l'objet qu'ils renfermaient ; calices massifs de l'époque gothique,

calices et ciboires plus récents, avec pieds ciselés à jour, tige perlée, coupe enguirlandée de fruits et de feuillages. Ce qui nous reste de ces trésors fait regretter amèrement ce que l'impiété a pris plaisir à faire disparaître dans le creuset. Tous les colifichets de l'industrie, les candélabres en zinc doré, les verroteries, les girandoles qui ne tiennent pas debout, les orfèvreries de pacotille, où l'on ne voit que le travail de la machine et jamais l'œuvre, ou seulement la retouche de l'ouvrier, ne remplaceront pas ces objets façonnés par des mains qui avaient produit le chef-d'œuvre du maître, et où il y avait plus d'art que de mercantilisme.

L'église paroissiale de Sainte-Suzanne possédait un riche trésor à la fin du XVI^e siècle. Les pièces les plus précieuses en avaient été soigneusement cachées pendant les guerres de religion pour les soustraire au pillage possible des Huguenots. Mais l'objet dont se glorifiaient surtout les paroissiens était une lampe en argent donnée par les confrères du Saint-Sacrement, dont la pieuse association était déjà vieille à Sainte-Suzanne au commencement du XIV^e siècle. Cette lampe du sanctuaire, œuvre d'un artiste du règne de François I^{er}, avait une double valeur, car elle pesait plus de dix marcs d'argent, en même temps qu'elle se faisait admirer par le fini du travail et par l'éclat des pierreries. Le procureur de la Confrérie avait de ce riche objet un soin spécial ; il ne le confiait au curé que pendant l'octave du Saint Sacrement, le Jeudi Saint et aux fêtes de la Confrérie. Puis, dès le lendemain, il reprenait son trésor, et soigneusement essuyé, et renfermé dans un étui, le replaçait dans le coffre à trois serrures en présence des deux bâtonniers.

Comment se fit-il que l'infamante idée de s'approprier la lampe des confrères, la lampe du Saint Sacrement, soit venue à un misérable ? Comment surtout plusieurs larrons purent-ils s'entendre et comploter ce vol sacrilège ? On peut en être surpris, car un vol d'église, avant les quelques vingt ans qui précédèrent la Révolution, est un fait extrêmement rare, et toujours ces forfaits étaient l'œuvre de rôdeurs, de bohémiens, gens sans foi ni loi, contre lesquels on se tenait du reste en garde.

C'est pourtant ce qui arriva au mois de juin 1598. Le vendredi dans l'octave de la fête du Saint Sacrement, quand, de grand matin, le prêtre sacristain vint pour ouvrir l'église, il trouva la porte forcée, les ferrures violemment tordues et les ais de bois, épais comme des madriers, portant les traces de pesées extraordinaires pratiquées avec une barre de fer. La serrure faussée était détachée à demi. Le prêtre entra avec effroi. Le jour, permettant déjà de distinguer les objets, il remarqua tout d'abord l'absence de la lampe d'argent, dont la chaîne sans contrepoids était remontée vers la voûte. Le tabernacle était intact, la boîte des trépassés, le coffre aux ornements n'avaient pas été visités ; seule la lampe précieuse avait tenté les misérables ; peut-être aussi, dans ces nuits si courtes de l'été, n'avaient-ils pas eu le temps de poursuivre leur œuvre de profanation.

Bien vite l'alerte fût donnée, on examina les abords de l'église, mais on ne put relever aucune trace de pas sur le sol, il n'y avait d'autre indice du passage des voleurs que la porte effondrée avec une violence qui dénotait le concours de plusieurs complices : jamais un seul homme n'eût pu, sans bruit, avec les outils les plus puissants, exécuter un pareil travail. On s'interrogea ; chacun chercha à se rappeler quels étrangers il avait remarqués les jours précédents dans les rues de la ville, car la pensée ne venait à personne que le voleur fût un concitoyen. On se souvint du passage de quelques mendiants, de plusieurs pèlerins de Notre-Dame de l'Épine, de quelques gens de mauvaise mine, anciens compagnons des bandes que la fin des guerres laissait sans emploi et sans ressources.

Tous les hommes dont disposait le sénéchal de la baronnie, auxquels se joignirent des gens de bonne volonté se dispersèrent dans toutes les directions, espérant rejoindre les brigands. Hélas, on parcourut tous les chemins à plusieurs lieues à la ronde, on fouilla les bois de la Charnie, les huttes des bûcherons, on y mit des jours et des nuits, mais on ne trouva rien, pas même un indice. On arrêta quelques vagabonds sur les chemins, quelques faux infirmes autour de la basilique à Évron, mais ni les uns ni les autres n'étaient les voleurs. Il fallut donc se borner à solliciter des justices baroniales d'Évron,

de Sillé et de Mayenne, des officiers ordinaires et royaux de Laval et de ceux des moindres juridictions, une surveillance exacte sur les receleurs supposés et les gens sans aveu qui pouvaient tomber entre leurs mains.

Cependant l'église était polluée et en attendant qu'elle fût réconciliée par une cérémonie expiatoire, le Saint Sacrement fut enlevé du tabernacle, les autels furent dépouillés avec les rites lugubres du Jeudi Saint. La population consternée suivit avec d'autant plus de zèle les fêtes de l'octave qui se continuèrent dans l'antique chapelle du cimetière, dédiée à sainte Marie-Madeleine.

Sur ces entrefaites, il se passa un fait étrange à Sainte-Suzanne ; un maréchal nommé Julien Létard, homme d'une force peu commune qui demeurait au village de la Rivière, fut pris, après quelques jours où sa forge chôma et où il parut taciturne et inquiet, d'un mal inexplicable et bientôt fut en proie à un violent délire. Dans des accès de plus en plus terribles, où quatre hommes avaient peine à le contenir, il prononçait des paroles de désespoir et de malédiction, puis demandait grâce, puis criait de nouveau : malheur et damnation. On put croire d'abord que la violence qu'on avait été obligé d'employer en le garrotant, provoquait ses plaintes et ses rugissements. Mais, bientôt, il parla plus clairement, plus en détail et d'une manière expresse de la lampe d'argent et du sacrilège qui avait été commis. Il en vint à se reconnaître coupable, ou plutôt l'un des coupables, car il faisait allusion, dans des phrases entrecoupées de sanglots, articulées d'une voix rauque et étranglée, aux complices qui avaient été les instigateurs du vol et qui en avaient profité.

Cette confession, arrachée par les remords au malheureux délirant, eut pour témoins tous ceux qui l'approchèrent, et qui en furent vivement impressionnés, on le comprend assez. Dans le nombre étaient une dizaine de voisines qui étaient venues dans cette maison éprouvée, par charité d'abord, mais aussi mues par un sentiment plus humain que la compassion, c'est-à-dire par la curiosité, passion qui fait surmonter les plus horribles spectacles, ou plutôt pour laquelle l'horreur des scènes violentes et les émotions qu'elles causent, est un aiguillon plus pressant et un attrait irrésistible.

Ces femmes ne manquaient pas de se signer aux mots d'enfer et de damnation qui revenaient sans cesse sur les lèvres du moribond, mais elles ne perdaient rien, quand même, du spectacle, ni des yeux, ni des oreilles. Aussi, plusieurs années après, purent-elles retracer toutes les phases de ces crises terribles devant le sénéchal de la baronnie.

Elles ne furent pas seules à déposer au procès. Un jour, le vicaire de Chammes s'en retournant de Sainte-Suzanne était entré chez le forgeron, avec lequel il avait quelque connaissance, et il avait été témoin d'un de ses accès de rage. Julien Letard, voyant un prêtre à son chevet, se tourna de son côté violemment comme pour se jeter à lui, criant : grâce, pardon ! Le prêtre lui parla avec douceur, lui disant quelques mots d'espoir et de miséricorde. Le malheureux sembla le comprendre, il fit signe qu'on les laissât seuls ; il allait parler, mais une nouvelle crise survint, suivie d'une syncope. Le prêtre dit qu'on allât chercher un des vicaires de la paroisse pour qu'il se tint près du moribond et qu'il saisît, s'il était possible, un instant de lucidité pour l'absoudre. C'est ce qui arriva. Le pauvre homme revint à lui, mais très faible, n'ayant plus qu'un souffle. Il reconnut son vicaire, crut qu'il lui avait déjà parlé, rappela sa femme et dit à l'un et à l'autre : « Je vais mourir ; je suis l'un des voleurs de la lampe ; je ne l'ai plus, mais je veux qu'elle soit rendue à l'église ; ma femme, tu la paieras. Monsieur le vicaire, confessez-moi. »

Il en eut le temps et mourut presque aussitôt reconcilié.

La veuve se remaria, se ruina et ne rendit pas la lampe. On lui fit un procès qui durait encore en 1611, et où vinrent déposer un grand nombre de témoins. C'est de cette enquête qu'a été extrait le récit qu'on vient de lire. Toutefois, les confrères du Saint-Sacrement ne voulurent pas que leur église fût ainsi appauvrie et comme deshonorée. Ils achetèrent d'un orfèvre de Paris une lampe plus modeste pesant seulement quatre marcs pour 127 livres. La Révolution l'a prise.

A. Angot.
